

HUBERDEAU



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue le 13 février 2018 a adopté le règlement suivant : numéro 319-18 intitulé code d'éthique et de déontologie des élus municipaux d'Huberdeau

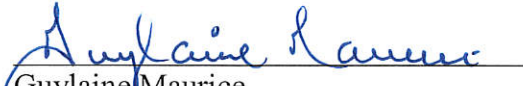
RÈGLEMENT NUMÉRO 319-18

**INTITULÉ CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,
ce 14^e jour de février 2018.


Gylaine Maurice
Directrice générale/secrétaire-trésorière.